

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE CHANES
Séance du 26 juillet 2022

Membres

En exercice : 14

Présents : 9

Votants: 9

Pour: 9

Contre: 0

Abstentions : 0

Date de convocation :

19 juillet 2022

Date d'affichage:

19 juillet 2022

L'an deux mille vingt-deux et le vingt-six juillet à 19 h 00, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Madame Brigitte DARMEDRU

Présents : Brigitte DARMEDRU, Philippe GENETIER, Dominique DEBAUX, Angélo CARINGI, Marie-Agnès FERNANDEZ, Ingrid LAFOREST, Jean-Yves LAROCLETTE, Michaël MONTEIRO, Céline RUBIO

Représentés :

Excusés : Gilbert GUILLOUX, Anthony ALVES DA COSTA, Céline RIGODON, Nathalie SARRAU, Muriel WOLKOWICKI

Absents :

Secrétaire de séance : Céline RUBIO

Objet: RÉNOVATION ÉLECTRIQUE DU BÂTIMENT MAIRIE-ÉCOLE : DEMANDE DE SUBVENTION À MBA AU TITRE DU FONDS DE CONCOURS "DÉVELOPPEMENT LOCAL" - DE_2022_31

Madame le Maire informe les conseillers que le projet de rénovation électrique du bâtiment mairie-école est susceptible de bénéficier d'une subvention au titre du fonds de concours, le devis s'élevant à 4775.00 € HT.

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE de solliciter une aide financière de MBA au titre du fonds de concours "Développement Local" s'élevant à 2 387.50 € dans le cadre du projet présenté ci-dessus, soit 50 % du montant HT,

AUTORISE le Maire à signer les conventions afférentes.

Fait en séance les jour, mois et an susdits.

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le 28 / 07 / 2022
et publié ou notifié
le 28 / 07 / 2022



Le Maire,

Brigitte DARMEDRU.

RF Prefecture de SAONE ET LOIRE
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 28/07/2022 071-217100841-20220726-DE_2022_31-DE